

Un nouveau « Notre Père » pour la Pentecôte

Depuis 1966, en récitant le Notre Père, nous avons ces mots : « Et ne nous soumet pas à la tentation ». A partir de la Pentecôte, c'est la nouvelle version du Notre Père que nous serons invités à prier. Dorénavant, nous dirons : « Et ne nous laisse pas entrer en tentation ». Jacques Rideau, ancien secrétaire de la Commission épiscopale francophone pour les traductions liturgiques explique, dans un article à lire dans ce supplément, le pourquoi d'un changement qualifié d'heureux.

Les évêques recommandent que le jour de la Pentecôte et les dimanches qui suivent – pour faciliter la mémorisation du texte – le Notre Père soit récité ensemble. Il s'agit donc de postposer les versions chantées (dont deux partitions figurent en page centrale). Un signet-image a été réalisé, à destination des fidèles, par la CIPL, avec cette nouvelle version de la prière. Ce signet a été distribué à chaque doyenné lors de la messe chrismale.



La Conférence des évêques francophones de Belgique et le Notre Père

Le 9 mars 2017, les évêques francophones de Belgique ont décidé que la version du Notre Père prévue pour la nouvelle traduction du missel romain en langue française pourra être utilisée dans nos communautés dès le week-end de Pentecôte des 3 et 4 juin 2017. La sixième demande du Notre Père ne sera plus : « Et ne nous soumetts pas à la tentation » mais : « Et ne nous laisse pas entrer en tentation ».

La formule en usage depuis 1966 – « Ne nous soumetts pas à la tentation » – n'est pas fautive d'un point de vue exégétique mais elle pouvait donner à penser que Dieu pourrait nous soumettre à la tentation, nous éprouver en nous sollicitant au mal. Le sens de la foi nous indique que ce ne peut pas être le sens de cette sixième demande. Ainsi, dans la lettre de saint Jacques, il est dit clairement que Dieu « ne tente personne » (Jc 1, 13).

La mise à jour du nouveau missel romain en français comprendra cette version du Notre Père qui a déjà été validée par la Congrégation

du Culte divin et les conférences épiscopales des pays francophones. Comme les communautés catholiques néerlandophones de Belgique et celles des Pays-Bas utilisent depuis l'Avent 2016 une nouvelle version du Notre Père, nous avons pris la décision pour la Belgique d'adopter dès la fête de Pentecôte cette nouvelle formulation du Notre Père en langue française.

Un accord œcuménique sur cette version du Notre Père (par ailleurs généralement bien accueillie) prendra sans doute encore un certain temps vu le nombre de pays et de confessions concernés. Pour notre part, nous avons informé les responsables des communautés réformées et des Eglises orthodoxes de Belgique des raisons pastorales qui – vu le contexte belge – ont motivé les évêques catholiques à autoriser son usage dès la Pentecôte.

Le 27 mars 2017,

† Jean-Luc Hudsyn
Évêque référent
francophone
pour la liturgie

La tentation de saint Antoine

« Ne nous laisse pas entrer en tentation »

En 2013, un travail de longue haleine se terminait avec la parution de la nouvelle traduction liturgique de la Bible. Les lectionnaires utilisés pour la liturgie de l'Eglise catholique en intégraient le texte. Elle comprenait une modification de la sixième demande du Notre Père : « Ne nous soumetts pas à la tentation » devenant « Ne nous laisse pas entrer en tentation ». Lorsque la nouvelle traduction du missel romain entrera en vigueur, cette nouvelle formulation du Notre Père sera utilisée. Il avait été décidé par les évêques de la francophonie qu'elle serait aussi utilisée pour la prière du Peuple de Dieu : d'où son entrée en vigueur en Belgique dès le jour de la Pentecôte.

Il faut dire que ce verset est très complexe à traduire. Les exégètes estiment que derrière l'expression en grec du texte de Mt 6, 13 et Lc 11, 4 se trouve une manière sémitique de dire les choses. Aussi, la formule en usage depuis 1966, « Ne nous soumetts pas à la tentation », sans être excellente, n'est pas fautive d'un point de vue exégétique.

Mais il se trouve qu'elle est mal comprise des fidèles à qui il n'est pas demandé de connaître les arrière-fonds sémitiques pour prier en vérité la prière du Seigneur. Beaucoup comprennent que Dieu pourrait nous soumettre à la tentation, nous éprouver en nous sollicitant au mal. Le sens de la foi leur indique que ce ne peut pas être le sens

de cette sixième demande. Ainsi dans la lettre de saint Jacques il est dit clairement : « Dans l'épreuve de la tentation, que personne ne dise : "Ma tentation vient de Dieu", Dieu, en effet, ne peut être tenté de faire le mal, et lui-même ne tente personne » (Jc 1, 13). D'où la demande réitérée d'une traduction qui tout en respectant le sens du texte original n'induisse pas une fausse compréhension chez les fidèles.

Jésus lui-même a été tenté

Cependant le problème n'est pas qu'une question de mots. La difficulté est celle d'exprimer et de comprendre (pour autant qu'on le puisse!), le mystère de



Dieu dans sa relation aux hommes et au monde, marqués par la présence et la force du mal. Le récit de la tentation de Jésus est éclairant. Il nous est rapporté par les trois évangiles de Matthieu, Marc et Luc, et toujours selon la même séquence, aussitôt après le baptême de Jésus dans le Jourdain. Jésus vient d'être manifesté comme le Messie et le Fils que Dieu donne à son peuple, celui sur qui repose l'Esprit Saint. Et c'est poussé, conduit par l'Esprit qu'il part au désert pour y être tenté par Satan. Le baptême inaugure son ministère, et l'Esprit qui demeure sur lui le conduit d'emblée au lieu du combat contre le mal. Ce combat, il le mène en délivrant les hommes de la maladie, des esprits mauvais et du péché qui les défigurent et les éloignent de Dieu et de son royaume. Cependant, au début de ce ministère, Jésus va livrer combat avec le tentateur lui-même. Combat redoutable, car c'est au cœur même de sa mission de Messie et de Sauveur des hommes, de sa mission de fils envoyé par le Père, que Satan va le tenter.

Un combat à mener

On le voit, il ne s'agit pas ici simplement de l'épreuve à laquelle Dieu peut soumettre ses fidèles. Epreuve différente de celle vécue par le peuple d'Israël lors de traversée du désert. Il est dit qu'au désert, Dieu a éprouvé la foi et la fidélité de son peuple, en lui donnant chaque jour la manne à manger; épreuve de la foi, car au jour le jour, chacun devait s'en remettre en toute confiance à la parole de son Seigneur, se souvenant qu'il est celui qui l'a fait sortir d'Égypte pour lui donner la liberté et le conduire vers une terre où ruisselle le lait et le miel. La tentation de Jésus et la prière du Seigneur nous renvoient à une autre

épreuve, celle du combat à mener contre celui qui veut détourner les hommes du chemin d'obéissance et d'amitié avec Dieu leur Père.

La nouvelle traduction, « Ne nous laisse pas entrer en tentation », écarte l'idée que Dieu lui-même pourrait nous soumettre à la tentation. Le verbe « entrer » reprend l'idée ou l'image du terme grec d'un mouvement, comme on va au combat, et c'est bien du combat spirituel dont il s'agit. Mais cette épreuve de la tentation est redoutable pour le fidèle. Si le Seigneur, lorsque l'heure fut venue de l'affrontement décisif avec le prince de ce monde, a lui-même prié au jardin de Gethsémani : « Père, s'il est possible que cette coupe passe loin de moi », à plus forte raison le disciple qui n'est pas plus grand que le maître demande pour lui-même et pour ses frères en humanité : « Ne nous laisse pas entrer en tentation ».

Jacques Rideau

Ancien secrétaire de la Commission
épiscopale francophone
pour les traductions
liturgiques.

